

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2017

**Présents :** M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL  
Philippe, Adjoint-- Mme MONTET Véronique- M.DESCHAMPS  
Christophe- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M.  
GUILLOT Joël- - Mme DESBOS Monique- M.MINODIER Florian –  
Mme REGAL Chantal-

**Absents :** CHANTIER Christiane- GERY Laurent -

**Excusés :** ROSSI Laurent -

**Secrétaire de séance :** MINODIER Florian-

**Objet : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources  
Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2017**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé fons national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant du reversement pour l'année 2017 est de 168 242€ réparti de la façon suivante :

- Part EPCI : 77 590 €
- Part Communes membres 90 652 €

Par délibération du 29 juin 2017 la Communauté de Communes du Pays de Lamastre a demandé que l'intégralité du FPIC de droit commun s'élevant à 168 242 € pour l'année 2017 soit versé en intégralité à la Communauté de Communes du Pays de Lamastre.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce mode de répartition.

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal :

- Accepte que le montant total du FPIC de droit commun s'élevant à 168 242 € soit reversé intégralement à la communauté de communes du Pays de Lamastre
- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

**Objet : Vote des subventions 2017**

<b>FNSEA ARDECHE</b>	<b>60.00 €</b>
<b>A.D.A.P.E.I. DOUX-EYRIEUX</b>	<b>120.00 €</b>
<b>ASS . LOU BOU TEN</b>	<b>120.00 €</b>
<b>AMICALE SAPEURS POMPIERS</b>	<b>180.00 €</b>
<b>ASS.COMMUNALE DE CHASSE</b>	<b>180.00 €</b>
<b>ASS.DEPT.DE PROTECTION CIVILE</b>	<b>120.00 €</b>
<b>ASS.ECRAN VILLAGE</b>	<b>120.00 €</b>
<b>AMITIE ET LOISIRS</b>	<b>180.00 €</b>
<b>CENTRE CANT. JEUNES AGRICULTEURS</b>	<b>60.00 €</b>
<b>ASS.CANT. ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>120.00 €</b>
<b>COMITE DEPT LIGUE CONTRE LE CANCER</b>	<b>120.00 €</b>
<b>GROUPE JOIE ET AMITIE</b>	<b>120.00 €</b>
<b>GRPT DEFENSE FLEAU ATMOSPHERIQUE</b>	<b>370.00 €</b>
<b>FOYER DES JEUNES</b>	<b>180.00 €</b>
<b>GROUPEMENT D EMPLOYEURS LOU VIVARAIS</b>	<b>180.00 €</b>

<b>COMITÉ DES FÊTES D'EMPURANY</b>	<b>180,00 €</b>
<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>	<b>50,00 €</b>
<b>AMICALE LAIQUE D'EMPURANY</b>	<b>180,00 €</b>
<b>CHORALE ANACROUSE</b>	<b>120,00 €</b>

**Objet : Frais de fonctionnement psychologue scolaire -**

Monsieur le maire explique que la psychologue scolaire, basée à l'école élémentaire de Lamastre intervient sur la commune auprès des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires.

L'exercice de sa mission nécessite des fournitures de bureau et surtout des tests psychologiques qui sont à renouveler régulièrement.

Le budget prévisionnel pour l'année 2017 a été évalué à 2 203,59 € TTC.

Monsieur MILHAUD, Inspecteur de l'éducation nationale, propose une répartition entre les communes bénéficiaires au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Le montant retenu pour la commune d'EMPURANY s'élèverait ainsi à 225,56 €

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette répartition .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- attribue une participation de **225,56€** à la commune de Lamastre pour sa participation au financement des frais de fonctionnement et d'équipement de la psychologue scolaire.
- Autorise monsieur le maire à effectuer le paiement de la dépense correspondante,
- Le charge de toutes les démarches nécessaires.

**Objet : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018**

-

Le conseil municipal après en avoir délibéré arrête ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017:

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
<b>Assemblée Générale</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Lotos- Concours de belote- Manifestations à but lucratif</b>	<b>225 . 00€</b>
<b>Bals</b>	<b>265 . 00€</b>
<b>Réunions de famille – Autres</b>	<b>202. 00€</b>
<b>Mariage</b>	<b>278 . 00€</b>
<b>ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS ETRANGERS A LA COMMUNE</b>	
<b>Lotos- Concours de belote- Manifestation à but lucratif</b>	<b>365 . 00€</b>
<b>Bals</b>	<b>489 . 00€</b>
<b>Réunions de famille – Autres</b>	<b>319 . 00€</b>
<b>Mariage</b>	<b>399. 00€</b>
<b>Association Cantonale organisant une manifestation à but lucratif et comportant des adhérents de la commune d'Empurany</b>	<b>295,00 €</b>
<b>CAUTION</b>	<b>305 . 00€</b>

**Il est précisé que chaque association de la commune d'Empurany bénéficiera d'une location gratuite par an**

**Objet : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 -**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs Eau et Assainissement pour le prochain rôle :

**EAU :**  
- abonnement compteur : 66,00 €  
- Prix du M3 d'eau : 1.50 € jusqu'à 300 m3  
1.30 € au delà de 300 m3

**A ces tarifs s'ajoutent les taxes en vigueur au titre de la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte.**

**ASSAINISSEMENT :**  
- abonnement : 20,00 €  
- consommation : 0.57 € /m3d'eau consommé

**les frais de fermeture de compteur et d'ouverture seront facturés selon le tarif suivant :**

- fermeture de compteur : 175.00€  
Ouverture de compteur :175.00 €

**Objet : Participation fournitures scolaires rentrée 2017/2018 -**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 23 Juin 2016 fixant le montant de la participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire .

Il demande à l'assemblée de définir le montant des crédits alloués pour la rentrée 2017/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Accorde une participation de 38.00 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.**

Cette participation sera réglée directement aux fournisseurs sur présentation de factures. Les crédits sont inscrits au BP 2017

**Objet : achat matériel -**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le broyeur , actuellement utilisé est régulièrement en panne , les frais d'entretien ainsi occasionnés sont importants. Compte-tenu de l'ancienneté de cet équipement monsieur le maire propose que l'on fasse l'acquisition d'un nouvel outil.

Il a contacté plusieurs fournisseurs et soumet les devis à l'avis de l'assemblée .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- Désigne l'entreprise ROSTAIND de ST BASILE comme fournisseur du nouveau broyeur pour un montant total HT de 4 800 €
- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires liées à cette acquisition

**QUESTIONS DIVERSES :**

monsieur le maire donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé par l'école primaire publique de Nozières sollicitant une participation financière de la commune pour les deux élèves scolarisés à Nozières et résidant à Empurany afin de financer une classe de découverte. L'assemblée précise que nous avons, pendant de nombreuses années, accueillis des enfants résidant à Nozières sans solliciter une quelconque aide financière et décide de ne pas accorder une suite favorable à cette demande.

**Aménagement place salle des fêtes :** monsieur le maire donne un compte-rendu de l'état d'avancement du projet ; Les dossiers de demande de subventions sont partis et nous attendons les retours des différentes instances.

Philippe a rencontré un responsable du SDE 07 pour la partie éclairage public . Un dossier d'étude nous sera transmis.

**Cours de l'école :** Il nous avait été demandé de bétonner la partie en gravillons dans la cour de l'école.

Nous avons contacté plusieurs artisans afin de nous soumettre leurs possibilités, mais les travaux semblent très coûteux pour une surface qui reste assez minime , soit environ 170m2.

D'autres solutions seront étudiées.

A l'occasion du passage du jury du fleurissement lundi 31 juillet, monsieur le maire sollicite des bonnes volontés pour faire un peu de ménage dans le village.

Dans les années 80 , la radio des Boutières (RDB) proposait une émission qui s'intitulait Connais-tu ton village ? Quelques années plus tard la station propose de remettre au goût du jour cette émission et invite tous les villages à renouveler cette expérience. Il en sera fait écho auprès du comité des fêtes.

Dominique précise que cette année nous fêterons le 100ème anniversaire de l'armistice de la première guerre . A cette occasion , il propose que l'on mette en place une exposition , relatant un peu de l'histoire de chaque soldat de la commune qui a combattu et péri tout au long de ces années.

Philippe demande si les goudronnages sont terminés. Non , l'entreprise n'est pas revenue faire ce qui manquait.

Il dit aussi qu'il faut refaire la croix à l'intersection du chemin du pigeonier et la RD 272 juste après la mairie ; ne pourrait elle pas être refaite en béton. Il semble que si, de plus Robert Comte s'est proposé pour la refaire.

Le terrain en face de la mairie appartient à un propriétaire privé. Mais ce terrain n'est pas entretenu et à l'entrée du village fait un peu broussailleux ; monsieur le maire le contactera pour avoir l'autorisation de le nettoyer et aussi aménager la butte qui donne sur le parking.

Joël GUILLOT demande s'il ne faut pas redonner un coup de débroussaillage autour des captages ; Pour l'instant c'est trop sec. Il faut attendre d'avoir un peu de pluie.

Annie demande qui a effectué le débroussaillage des chemins de randonnées car on a eu quelques remarques. S'il en reste à faire , il faudra voir avec l'employé communal mais les brigades vertes devraient revenir 1 journée.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23h42

le  
le Maire,  
Denis GLAIZOL